

Paris, le 7 janvier 2015

L'apprentissage au service de l'emploi

La nouvelle Note du Conseil d'analyse économique (CAE), présentée ce matin, plaide pour une réforme en profondeur de la formation professionnelle en alternance – apprentissage et contrats de professionnalisation. Elle souligne le dysfonctionnement du système français dans son financement, sa gouvernance, son offre de formations. Elle pointe l'inadéquation des incitations des différents acteurs au regard de l'objectif d'insertion professionnelle de ceux qui ont le plus besoin de formations qualifiantes adaptées aux emplois d'aujourd'hui et de demain. Les deux auteurs **Pierre Cahuc**⁽¹⁾ et **Marc Ferracci**⁽²⁾ (avec les contributions de Jean Tirole⁽³⁾ et Étienne Wasmer⁽⁴⁾), rappellent la légitimité de l'intervention publique dans le domaine de la formation professionnelle et proposent quatre pistes pour converger vers un système plus simple, plus transparent et plus efficace.

La formation en alternance joue dans de nombreux pays un rôle clé pour insérer dans l'emploi des jeunes pas ou peu diplômés. Ce n'est pas le cas en France en dépit du quasi-doublement des effectifs d'apprentis entre 1992 et 2013 et de la forte hausse des moyens consacrés à l'apprentissage (+ 51 % de 2000 à 2012). De fait, l'essor de l'apprentissage depuis dix ans a surtout profité aux apprentis de l'enseignement supérieur, tandis que le nombre d'entrées en apprentissage de jeunes sans aucun diplôme a diminué.

Une gouvernance opaque. Trop d'intervenants (Éducation nationale, régions, chambres de commerce et d'industrie, OCTA⁽⁵⁾, partenaires sociaux, entreprises...) dont les actions sont peu ou mal coordonnées, concourent à une gouvernance complexe, avec un grand nombre d'intermédiaires, un pilotage déficient et peu d'évaluation de la qualité des formations.

Une taxe d'apprentissage... qui ne finance pas que l'apprentissage. À travers le mécanisme du « hors quota », les entreprises ont la possibilité d'allouer une part de la taxe d'apprentissage à l'établissement de leur choix. Bien que réduite de 31 à 23 % par la loi Sapin du 5 mars 2014, cette part du « hors quota » oriente une partie substantielle des financements vers l'enseignement supérieur. Si l'on peut se réjouir que les entreprises contribuent au financement des universités, passer par la taxe d'apprentissage revient à le faire au détriment des jeunes qui bénéficieraient le plus de l'apprentissage – ceux initialement sans diplôme ; ceci d'autant plus que les aides à l'apprentissage ne sont pas systématiquement modulées en fonction du niveau de diplôme des apprentis.

Une formule qui ne satisfait ni les entreprises ni les apprentis. Dans les pays où l'apprentissage est très développé (Allemagne, Autriche, Suisse, Australie), les entreprises et les partenaires sociaux sont au centre du système. En France, le rôle central de l'Éducation nationale ne permet pas de faire évoluer suffisamment vite la carte des formations en fonction des emplois, ni d'assurer un contrôle qualité efficace.

(1) École polytechnique, DREST, IZA et CEPR, membre du CAE.

(2) Université de Nantes, CREST, LIEPP.

(3) Toulouse School of Economics, membre du CAE.

(4) Sciences Po Paris, LIEPP, membre du CAE.

(5) Organismes de collecte de la taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, le poids important des enseignements académiques (français, mathématiques...) dans les formations en apprentissage est une source de découragement des apprentis, à l'opposé, les certificats de qualification professionnelle proposés par les entreprises sont souvent jugés trop spécifiques pour des jeunes en formation initiale.

Quatre recommandations pour un système d'alternance plus efficace

Le niveau élevé du chômage des jeunes peu qualifiés en France impose de réformer les dispositifs de formation professionnelle en alternance, pour aller vers un système plus simple, plus transparent dans lequel les parties prenantes seront incitées à développer l'apprentissage pour les jeunes peu ou pas diplômés

Recommandation 1. Fusionner l'apprentissage et le contrat de professionnalisation ; unifier leurs financements en une subvention unique modulée en fonction des niveaux de diplôme ; simplifier la collecte en substituant les URSSAF aux OCTA.

Recommandation 2. Instaurer un système unique de certification des formations en alternance *via* des agences commanditées par une commission nationale réunissant toutes les parties prenantes (branches professionnelles, Éducation nationale, ministère du Travail, experts indépendants). Cette Commission fixerait le cahier des charges des formations et aurait aussi pour mission une véritable politique nationale de la formation professionnelle, initiale et tout au long de la vie.

Recommandation 3. Moduler les subventions à l'alternance en fonction du diplôme de l'alternant ; moduler les contributions des entreprises à l'alternance en fonction du devenir de leurs alternants.

Recommandation 4. Concentrer sur l'apprentissage et le pré-apprentissage les moyens publics en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés. Ajuster les incitations des différents acteurs de l'orientation (Éducation nationale, missions locales) en faveur de ce dispositif. Réduire la part des matières académiques dans les diplômes de CAP et en promouvant le tutorat des apprentis.

« Nous préconisons une réforme en profondeur des formations en alternance pour les rendre plus attrayantes à la fois pour les jeunes et pour les entreprises. L'insertion dans l'emploi, à court terme mais aussi tout au long de la vie, devrait être l'objectif principal sinon unique d'un dispositif de formation des jeunes peu ou pas qualifiés », concluent les auteurs.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse
Christine CARL

01 42 75 77 47
Suivez **@CAEinfo** sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr
Courriel itinérant : c.carl@orange.fr